



Succession et famille vivant à l'étranger

Par **fredbkk**, le **26/04/2024** à **10:47**

Bonjour, rn rn Ma situation est un peu compliquée puisque je suis un français vivant en Asie. Je suis marié à une vietnamienne et déclaré comme tel auprès de l'état civil français sous le régime de séparation des biens. Par ailleurs, j'ai une fille franco-vietnamienne qui vit dans mon pays d'expatriation. rn J'ai acquis en France avant de marier un appartement dont je perçois les loyers tous les mois. Le jour où je ne serai plus là, je souhaiterais que ma femme perçoive ces revenus et qu'à la majorité de ma fille cette dernière puisse en disposer comme elle veut : soit continuer à louer le bien pour percevoir des revenus, soit le vendre. Je compte l'inscrire dans un testament. rn Dans le premier cas, qui pourra gérer le bien en France et envoyer les revenus de la location à ma femme étrangère ? Comment ces revenus seront imposés en sachant que ma femme vit à l'étranger et n'a pas la nationalité française ? Devra-t-elle remplir une déclaration aussi ? Comment puis-je organiser tout ça ? rn rn Un grand merci pour votre réponse rn rn Cordialement